

CRÉDIT IMMOBILIER ET HÔTELIER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL SOCIAL DE 2.832.473.500 DH - IMMATICULÉ AU REGISTRE DE COMMERCE DE CASABLANCA SOUS LE N° 203
SIÈGE SOCIAL : 187, AVENUE HASSAN II, 20019 - CASABLANCA - TÉL. : (+212) 5 22 47 90 00 / (+212) 5 22 47 91 11 - FAX : (+212) 5 22 47 91 63

Communiqué Post Assemblée Générale Ordinaire du 16 Juin 2021

Sous la Présidence de M. Lotfi SEKKAT, Président Directeur Général du Crédit Immobilier et Hôtelier, société anonyme au Capital Social de 2.832.473.500 Dirhams divisé en 28.324.735 actions d'une valeur nominale de 100 Dirhams chacune, l'Assemblée Générale Ordinaire s'est réunie le **16 Juin 2021 à 15 heures**, au siège social du CIH BANK sis à Casablanca 187, Avenue Hassan II.

Après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les rapports des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31/12/2020, l'Assemblée Générale Ordinaire a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 2020, ainsi que l'ensemble des résolutions qui lui ont été soumises, telles qu'elles ont été publiées dans les journaux d'annonces légales :

- L'Economiste du 11/05/2021 ;
- Le Matin du 11/05/2021 ;
- Les Inspirations Eco du 11/05/2021.

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de fixer le montant des dividendes à servir au titre de l'exercice à :

- Un dividende de 08 dirhams par action

Le dividende sera mis en paiement à partir du 1er juillet 2021, en numéraire.

Le résultat des votes de l'Assemblée Générale Ordinaire du Crédit Immobilier et Hôtelier se présente comme suit :

Résolutions	Objet	Nombre d'actions (d): Présents ou représentés (a)	% du capital (b)	Votes valablement exprimés (c)	Voix «Contre»		Abstentions	Voix «Pour»		Résultat de l'adoption de la résolution
					Nombre	%		Nombre	%	
1^{ère} résolution	Ratification des modalités de la convocation	22.665.140	80,02%	22.665.140	0	0	0	22.665.140	100 %	Approuvé
2^{ème} résolution	Approbation des comptes exercice 2020	22.665.140	80,02%	22.665.140	0	0	0	22.665.140	100 %	Approuvé
3^{ème} résolution	Quitus aux commissaires aux comptes	22.665.140	80,02%	22.665.140	0	0	0	22.665.140	100 %	Approuvé
4^{ème} résolution	Affectation du résultat et fixation du dividende	22.665.140	80,02%	22.665.140	0	0	0	22.665.140	100 %	Approuvé
5^{ème} résolution	Jetons de présence	22.665.140	80,02%	22.665.140	0	0	0	22.665.140	100 %	Approuvé
6^{ème} résolution	Conventions réglementées	22.665.140	80,02%	22.665.140	0	0	0	22.665.140	100 %	Approuvé
7^{ème} résolution	Renouvellement de mandats d'administrateurs	22.665.140	80,02%	22.665.140	0	0	0	22.665.140	100 %	Approuvé
8^{ème} résolution	Nomination d'un nouveau collège des CAC	22.665.140	80,02%	22.665.140	0	0	0	22.665.140	100 %	Approuvé
9^{ème} résolution	Pouvoirs en vue des formalités légales	22.665.140	80,02%	22.665.140	0	0	0	22.665.140	100 %	Approuvé

Conformément aux dispositions de l'article 136 de la loi 17-95 tel que modifié et complété par la loi 78-12.

(a) - Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés ;

(b) - La proportion du capital représentée par ce vote ;

(c) - Le nombre total des votes valablement exprimés : après exclusion des actionnaires ne devant pas prendre part au vote en vertu des dispositions de la loi 17-95 ;

(d) - Une action correspond à une voix.